

# Championnat des Hauts-de-Seine d'Hiver

## Compétition qualificative au Championnat Régional

Cette compétition sera organisée en bassin de 25 m.  
Le premier départ se fera **1h00** après l'ouverture des portes.

### 1 – CATEGORIES D'AGES

Minimes : 1998/1999, Cadets : 1996/1997, Juniors : 1993/1994/1995, Seniors : 1992 et avant

### 2 – CALENDRIER

Date de la compétition	Limite des Engagements	Limite des Forfaits
24 et 25 Novembre 2012	Mardi 20 Novembre 2012	Mardi 20 Novembre 2012

### 3 – REGLEMENT SPORTIF

#### ➤ Programme PROGRAMME

1ère Réunion			2ème Réunion		
200m 4 Nages			200m 4 Nages (Finale A)		
200m NL			200m NL (Finale A)		
200m Dos			200m Dos( Finale A)		
100m Brasse			100m Brasse (Finale A)		
1500m NL (séries lentes)			1500m NL (série rapide)		
100m Papillon			100m Papillon (Finale A)		
50m NL			50m NL (Finale A)		
400m 4 nages (séries lentes)			400m 4 nages (sérierapide)		

3ème Réunion			4ème réunion		
800m NL (séries lentes)			800m NL (série rapide)		
200m Brasse			200m Brasse (Finale A)		
100m NL			100m NL (Finale A)		
200m Papillon			200m Papillon (Finale A)		
100m Dos			100m Dos (Finale A)		
50m Brasse			50m Brasse Finale A)		
50m Dos			50m Dos (Finale A)		
50m Papillon			50m Papillon Finale A)		
400m NL (séries lentes)			400m NL (série rapide)		

#### ➤ Règlement sportif

➤ La commission sportive se réserve le droit de limiter le nombre de séries en fonction des engagements.

Sont autorisés à participer les nageurs :

- - Entrant dans les séries « régionales » et « interrégionales ».
- - Les nageurs ayant réalisé les temps de qualification lors des Championnats départementaux.
- Les nageurs identifiés dans les séries « régionales » et « départementales » ne sont pas limités en nombre d'épreuves. En cas d'absence de performance dans la base fédérale, ils seront engagés au temps symbolique 59 :59.99.
- Les nageurs qualifiés à l'issue du Meeting de rentrée ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés.

### 4 - ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement de **10 €** par épreuve seront prélevés sur la provision, dont 3,30 € seront remboursés si les forfaits sont déclarés pour le 20 Novembre au plus tard.